

Délibération 2022-36-CA P

Séance du 07 Juillet 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Délégation consentie au Président dans le cadre de la dévolution du patrimoine

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 150 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 07 juillet 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le contrat de site signé entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et l'UPHF, notamment l'objectif 3 de l'axe 4 « renforcer le pilotage de la fonction immobilière » ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UPHF, en date du 1^{er} octobre 2020, approuvant le projet de contrat de site ;

Vu la lettre de la ministre, en date du 13 décembre 2021, annonçant une nouvelle vague de dévolution.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Souad Harmand, Vice-Présidente en charge du Conseil d'Administration, qui présente aux membres le projet de l'UPHF d'accéder à la dévolution de son patrimoine immobilier, conformément à l'objectif affiché dans le contrat de site.

Il sollicite l'accord du conseil d'administration pour pouvoir poursuivre les démarches de candidature pour l'obtention de la dévolution du patrimoine dans le cadre de la nouvelle vague initiée.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la candidature de l'UPHF pour l'obtention de la dévolution du patrimoine dans le cadre de la nouvelle vague initiée.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 07 juillet 2022

Abdelhakim Artiba
Président

